

**ANALYSE
FINANCITÉ**

**AUTEUR
VALÉRY PATERNOTTE**



COMBIEN COÛTE LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ?

MARS 2023



Financité

On trouve quantité de chiffres différents pour les besoins de financement de transition. Cette analyse tente de définir « quelle transition » est souhaitable et comment déterminer combien celle-ci coûtera.

En quelques mots :

- Le chiffre de 100 milliards d’euros par an qui circule depuis longtemps a été revenu à la hausse en 2018, on parle désormais de 180 milliards d’euros par an.
- Une fois l’ambition de transition définie, il faut la traduire secteur par secteur et ajouter le coût des mesures d’atténuation.
- La question n’est pas « comptable » mais bien politique.

Mots clés liés à cette analyse : investissement socialement responsable, système financier, réchauffement climatique

Introduction

On trouve quantité de chiffres différents pour les besoins de financement de la transition. Rien qu’au niveau européen, plusieurs sources sont disponibles. Le chiffre de 100 milliards d’euros complémentaires par an, qui circule depuis longtemps (et on prévoit déjà des discussions pour renouveler ces mêmes engagements au-delà) a été revu à la hausse en 2018 : environ 180 milliards d’euros d’investissements supplémentaires par an seront nécessaires pour que l’UE puisse atteindre les objectifs pour 2030 fixés lors du sommet de Paris, comprenant une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre.

Notons que les chiffres au niveau de l’Union européenne sont toujours multiples. Il y a les 27 États membres, déjà, mais aussi différentes lignes budgétaires : Pacte vert¹, évidemment, mais aussi une partie importante du Plan de relance². Le plan d’investissement pour une Europe durable mobilisera, grâce au budget de l’Union européenne et à ses instruments connexes, au moins 1 000 milliards d’euros d’investissements durables privés et publics au cours de la prochaine décennie. On est toujours dans l’ordre de grandeur d’une centaine de milliards par an.

En 2016, la Commission mondiale sur l’économie et le climat publiait une étude³ indiquant qu’il faudrait investir jusque 2030 pas moins de 90 000 milliards de dollars en infrastructures dites « durables » pour limiter l’impact sur le climat et être en phase avec l’objectif fixé par les États de limiter le réchauffement à 2 °C, soit 6 000

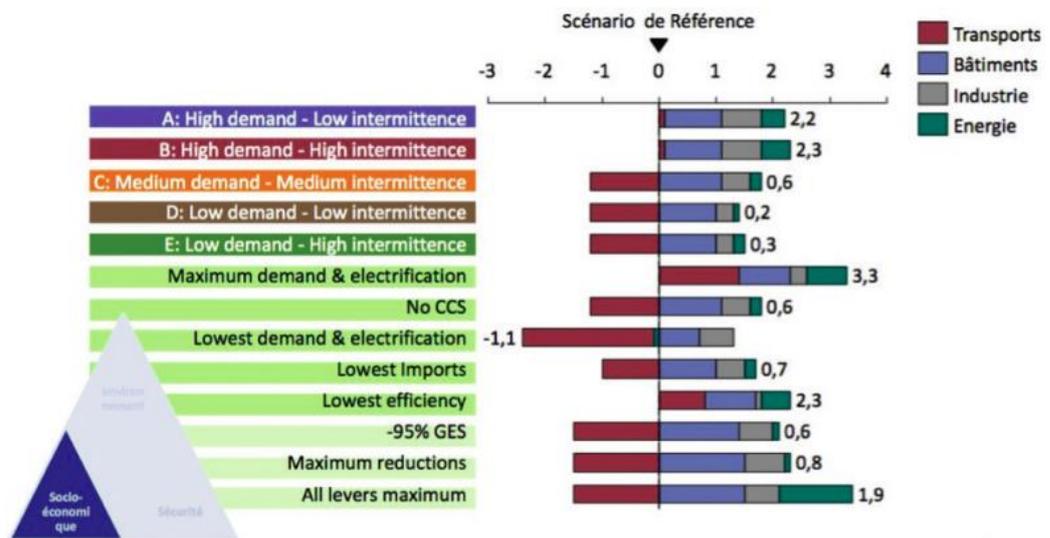
¹ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

² https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/recovery-plan-europe_fr

³ https://newclimateeconomy.report/2016/wp-content/uploads/sites/4/2016/08/NCE_2016_Exec_summary.pdf

milliards de dollars par an en moyenne.⁴

Rien qu'au niveau de la Wallonie, l'excellente analyse d'Inter-Environnement-Wallonie⁵ notait déjà les fortes différences au niveau des estimations des besoins de financement :



Investissements nécessaires « additionnels » par rapport à un scénario « sans action climatique » en Wallonie. Il varie selon les scénarios les moins extrêmes (les 5 premiers) de 200 millions € à 2,3 milliards €/an. Dans des scénarios plus extrêmes comme celui d'une forte hausse de la demande d'énergie, ils peuvent monter jusque 3,3 milliards €/an.

Le groupe Financité BCEvolution⁶ a fait l'exercice pour la Belgique dans sa newsletter n°2 :

En Belgique : Estimation des chiffres globaux

Tous les chiffres cités le sont sur une base annuelle mais couvrent une période variable allant de 2017 à 2030 ou à 2050.

Plusieurs rapports ont essayé de chiffrer les investissements nécessaires.

- L'étude faite par le Belgian federal climate change service estime les investissements annuels à consentir sur la période 2010 -2050 à 40 milliards

⁴ Une meilleure croissance, un meilleur climat, la nouvelle économie climatique. <https://newclimateeconomy.report/2016/wp-content/uploads/sites/2/2014/08/UNE-MEILLEURE-CROISSANCE-UN-MEILLEUR-CLIMAT.pdf>

⁵ Arnaud Collignon, Vers un Plan Finance Climat intégré, http://www.canopea.be/wp-content/uploads/2020/05/DossierSite_FinanceClimat.pdf, 2020

⁶ <https://www.financite.be/fr/article/bcevolution>

Pour s'inscrire à la newsletter du groupe : <https://mailchi.mp/a8d148b2abd8/bcevolution>

d'euros par an pour réduire les émissions de CO₂ de 85 à 90 % par rapport à 1990.

- *Une autre étude du Boston Consulting Group estime le montant à investir entre 25 et 35 milliards d'euros par an de 2019 à 2030 (Reducing Belgium greenhouse gas BCG).*
- *Enfin, une étude conjointe de Climact, Vito et SPF Santé évaluait les montants à investir entre 36 et 50 milliards d'euros par an entre 2010 et 2050 (scénario pour une Belgique bas carbone).*

Comme déjà épinglé, les écarts résultent d'hypothèses différentes et ne sont pas étonnants au vu de la complexité de la matière.

Retenons la fourchette de 25 à 50 milliards d'euros par an de 2019 à 2050.

1 « Transition » mal définie

Ces différents chiffres ne sont pas étonnants, car mal définie, la « transition » peut inclure pas tout et son contraire. De quelle transition parle-t-on ? Écologique ? Énergétique ? Du modèle de développement ? Dans tous les secteurs ? Selon ce que les plus extrémistes, d'un bord ou de l'autre, prônent ?

Il y a fort à parier qu'il y ait des écarts significatifs entre les « transition » prônées par les salarié·e·s ou membres d'une organisation comme Financité et au sein des membres d'une organisation comme Edora (la fédération des entreprises développant des produits et services tournés vers la transition énergétique, en Belgique). Certes, une avancée comme la Taxonomie européenne⁷, qui définit les activités considérées comme « durables » ou pas, permet d'un peu baliser les choses, mais tout le monde ne s'incline pas devant ce travail et en conteste parfois même ouvertement⁸ le résultat.

Une fois cette ambition générale définie, il faut la traduire secteur par secteur. Par exemple, au niveau de l'automobile, l'idée est-elle de mettre en place l'électrification de tout le parc automobile (et de tout le réseau de bornes de rechargement que cela suppose) ? Ou faut-il partir du principe qu'il n'existe pas d'automobile « durable » ? Au minimum, mène-t-on une réflexion sur une limitation ambitieuse de la voiture individuelle, qui encombre et consomme énormément de ressources, quel que soit son moteur ? Quand devient-elle « déraisonnable » ? Pour les plus gros SUV ?

⁷ La taxonomie européenne désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes ». Elle est en voie d'être révisée pour intégrer le gaz et le nucléaire. Cette mise à jour a été votée par le Parlement européen le 6 juillet 2022. <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283166-neutralite-carbone-la-taxonomie-europeenne-en-six-questions>

⁸ <https://fr.euronews.com/my-europe/2022/09/19/taxonomie-12-ong-lancent-une-procedure-contre-le-label-vert-accorde-au-gaz-et-au-nucleaire>

L'investissement socialement responsable : à quoi bon ?

Une fois la transition définie, il faut encore la traduire secteur par secteur.

Au niveau du bâtiment, il y a nécessité de faire quantité d'hypothèses sur combien de bâtiments devront être rénovés et à quel prix. Après avoir fait autant d'hypothèses sur le coût des mesures à prendre pour former toutes les personnes qualifiées qui seront impliquées.

Au niveau de l'agriculture et de la production alimentaire aussi, quantité d'hypothèses sur combien on pourra produire en bio, à quelle vitesse et selon quelles configurations d'accès aux terres agricoles sont nécessaires. Donnera-t-on à une coopérative comme Terre-en-Vue⁹ les moyens de devenir le modèle dominant ?

Ainsi que des questions fondamentales sur les grandes orientations technologiques. Car, comme le rappelle le Centre tricontinental¹⁰ (CETRI), les défenseur·euse·s de « l'agriculture intelligente » insistent sur les multiples gains qui sont censés en découler pour les agriculteur·rice·s, mais aussi pour les consommateur·rice·s et pour la société en général : gains d'efficacité puisque ces technologies permettraient de faire mieux avec moins ; gains de résilience puisqu'elles offriraient aux agriculteur·rice·s des outils pour anticiper les risques (climatiques, sanitaires, financiers) et y faire face ; gains d'autonomie, en supprimant notamment toute une série d'intermédiaires ; gains d'inclusion, en facilitant l'accès à des services jusqu'à inégalement répartis ; gains de « durabilité », en aidant à mieux gérer l'utilisation des ressources et/ou des polluants, etc. Si ces promesses sont véridiques et sincères, il semble logique d'intégrer ces orientations dans nos scénarios de transition. Mais, comme le montre l'auteur de cet article, il existe nombre d'acteurs sceptiques, à commencer par les agriculteurs, selon lesquels la diffusion de ces technologies favorise les logiques de concentration des exploitations, mais aussi les relations de dépendance vis-à-vis de multinationales qui contrôlent de plus en plus d'aspects de leur métier.

Sans même évoquer d'autres secteurs (chimie, énergie, aéronautique, tourisme,...), on mesure bien les énormes fourchettes que pourront déjà prendre les montants des besoins de financement nécessaires à « la » transition selon la définition (l'ambition) qu'on lui donne.

Tout en restant dans le cadre des obligations de la Belgique - à commencer par les textes signés à Rio en 92 - le coût de la transition juste devrait aller jusqu'à inclure le coût (de sa part) des mesures, d'atténuation, d'adaptation et même des pertes et préjudices¹¹, des pays dits « en développement », au-delà des fameux 0,7 % du RNB

⁹ <https://terre-en-vue.be/>

¹⁰ Cédric Leterme, février 2023, Numérisation de l'agriculture : comment et pour qui ?, <https://www.cetri.be/Numerisation-de-l-agriculture-6105?lang=fr>

¹¹ Sujet important de la dernière COP : La question, aujourd'hui, est de prendre en compte les dommages que subissent déjà les Etats les moins responsables de la crise climatique et qui se chiffrent en

pour le budget de la coopération au développement. Quoi de plus naturel vu la responsabilité historique d'un pays comme le nôtre ? Il s'agit de la simple application du principe - classique en droit international de l'environnement - des responsabilités communes mais différenciées¹². On est là dans le dédommagement et la réparation, de quoi introduire la notion plus générale de compensation de perdants.

2 Des perdant·e·s à compenser

De manière un peu similaire au principe décrit dans la campagne contre le CETA ou le TTIP¹³ et d'ailleurs finalement et heureusement jugé contraire au droit européen par la Cour de justice de l'Union européenne dans le cas de la Charte de l'énergie¹⁴, il faudra peut-être prévoir un mécanisme qui permette d'allouer une compensation aux propriétaires - et non pas des travailleur·euse·s, ici – perdant·e·s de la transition. Car s'il y a en effet des secteurs condamnés, il faut au minimum retrouver un emploi décent aux personnes qui y travaillaient, selon le principe de la transition juste adoptée par l'Organisation internationale du travail en 2015¹⁵. Mais l'acceptabilité politique exigera peut-être de compenser les détenteur·rice·s du capital. Ce point rejoint le coeur de la carte blanche intitulée « COP26: pour sortir de notre inertie face à la crise climatique, allons vers une société de l'exnovation ! »¹⁶

La conviction forte des signataires est que les innovations ou les alternatives ne suffisent pas. Leur diffusion est trop lente et le risque qu'elles se superposent aux systèmes en place sans jamais les remplacer est trop grand. Parfois, c'est l'abandon de technologies, infrastructures ou modèles d'entreprise non durables qui représente la voie à suivre.

milliards de dollars. Outre les pertes économiques, il y a les pertes non-économiques, beaucoup compliquées à chiffrer : on parle du patrimoine, de la culture, de la biodiversité, des services écosystémiques, etc. <https://www.imagine-magazine.com/libre-acces/interview/rebecca-thissen-la-demande-de-financement-des-pertes-et-prejudices-lies-aux-dereglements-climatiques-ne-peut-plus-etre-ignoree/>

¹² Voir Déclaration de Rio, 1992, principe 7 : Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

¹³ <https://www.cncd.be/TTIP-Les-Europeens-s-opposent-a-la?lang=fr>

¹⁴ <https://www.justice-en-ligne.be/La-Cour-de-justice-de-l-Union-1458#:~:text=La%20Cour%20de%20justice%20de%20l'Union%20europ%C3%A9enne%20a%20jug%C3%A9,le%20droit%20de%20l'Union.>

¹⁵ Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

¹⁶ <https://www.lesoir.be/404023/article/2021-11-02/cop26-pour-sortir-de-notre-inertie-face-la-crise-climatique-allons-vers-une>

L'investissement socialement responsable : à quoi bon ?

Évidemment - et les signataires de la carte blanche aussi le soulignent - la transition créera des perdant·e·s. L'employé·e de la centrale nucléaire, le·la concessionnaire automobile ou le·la propriétaire du champ contaminé depuis des décennies par des produits phytosanitaires, ... Il faudra bien compenser tout ce beau monde. Ce coût-là aussi est donc à intégrer dans l'évaluation des « besoins de financement de la transition ».

3 Un processus politique à respecter... mais encore à trouver

Ce triple constat (quant à la nécessité de changements radicaux, les perdants de cette transition et la nécessité absolue de trouver une solution politique pour compenser les perdants) est largement partagé, jusqu'à des organisations internationales comme l'Agence européenne pour l'environnement¹⁷ (AEE): *« Seuls des changements fondamentaux des systèmes de production et de consommation de base seront à même de concilier la croissance prévue de l'économie mondiale avec les limites de notre environnement. Il existe pourtant des obstacles de taille pour concrétiser ces changements, étant donné que les systèmes à l'origine d'une grande partie des pressions que nous exerçons sur l'environnement sont également liés, de manière complexe, à des bienfaits et intérêts tels que l'emploi, l'investissement, les modes de vie et les valeurs. Les interventions nécessaires conduiront très probablement à des compromis incertains et complexes, entraînant une résistance de ceux qui en supporteront les coûts. »*

Notons enfin que, comme l'AEE, Financité met l'accent sur la gouvernance, que l'agence souhaite « ouverte et adaptative ». Ce qui est à souligner est que la « transition » inclut - devrait inclure - un processus.

Sur ce point aussi, le consensus est large. L'Organisation internationale du travail (OIT)¹⁸ aussi, outre la défense des emplois décents, insiste sur la qualité du processus et en fait même son 1er principe directeur : *« Il est essentiel de parvenir à un solide consensus social sur l'objectif de la durabilité et les voies à suivre pour le réaliser. Le dialogue social doit faire partie intégrante du cadre institutionnel régissant l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à tous les niveaux. Toutes les parties prenantes concernées devraient être consultées dans le cadre d'un processus approprié, permanent et éclairé. »*

¹⁷ Agence européenne de l'environnement. Extrait de l'introduction au rapport intitulé "Transitions vers la durabilité", disponible en plusieurs langues sur le site de l'agence : <https://www.eea.europa.eu/themes/sustainability-transitions/>

¹⁸ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432864.pdf

La qualité du processus est un principe directeur de la transition.

4 La “transition” comme énorme défi aux méthodes de calcul et de prévision

Si le but de cet article se limitait à remettre en question les estimations des besoins de financement de la transition, nous pourrions encore jouer la carte des événements totalement imprévisibles. Pensons à Fukushima ou l’invasion de l’Ukraine, qui permettent d’accélérer ou, au contraire, retarder la sortie du nucléaire, pour ne prendre que deux exemples à la fois récents (pour le 2e, au moins) et frappants. Mais le but serait plutôt de réfléchir collectivement aux méthodes (de comptabilité, de gestion, de conseil économique au politique) de calcul de la « rentabilité » de politiques publiques.

Déjà, on sait depuis longtemps - au moins depuis le fameux Rapport Stern¹⁹ - que les économistes peuvent nous pondre des études démontrant qu’investir dans le climat est rentable.

La dernière étude²⁰ à la fois complète, sérieuse et spécifique à la Belgique, à ma connaissance, date de 2016 et conclut qu’une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre :

1. est compatible avec une croissance économique de niveau semblable à - mais de contenu différent de - celle observée dans un scénario à politique inchangée et sans effort supplémentaire pour le climat. La modélisation indique même qu’un relèvement du PIB, par rapport au niveau de référence, de l’ordre de 2% en 2030, est susceptible de s’opérer en Belgique si les politiques adéquates sont adoptées.
2. mène à une création nette d’emplois, contrastée selon les secteurs. Au total, la transition pourrait mener en Belgique à une création nette de l’ordre de 80.000 emplois en 2030 par rapport à un scénario à politique inchangée.
3. stimule la compétitivité pour autant que le contexte international et la spécificité de certaines entreprises et chaînes de valeur soient adéquatement pris en compte lors de la définition des politiques et mesures.
4. est susceptible d’apporter des avantages considérables dans toute une série d’autres domaines : baisse des dommages liés aux changements climatiques, à la pollution de l’air, à la congestion routière et aux accidents de la route, gains en termes de santé publique, de sécurité énergétique, de résilience de l’économie face aux risques systémiques...

Donc, la question n’est pas « comptable », dans le sens où ce qui bloquerait

¹⁹ <https://www.oecd.org/fr/economie/ecoverte/40133819.pdf>

²⁰ Etude menée par les consultants de Climact, du Bureau fédéral du Plan et d’Oxford Economics et par le Prof. Bréchet de l’UCL, à la demande du Service fédéral Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, <https://www.health.belgium.be/fr/news/le-climat-un-investissement-porteur>.

aujourd'hui serait de parvenir à un chiffre sur lequel tout le monde s'accorderait ! La question est bel et bien politique, dans la mesure où ces bénéfices sociaux et ces coûts sociaux, pour lesquels les économistes nous disent que les premiers, au total, dépassent les seconds, reposent sur des têtes différentes...

Les unités mêmes appellent des réflexions. Car on parle parfois d'euros (ou milliards d'euros), souvent aussi en pourcentage du PIB. Déjà là, on navigue dans des eaux plus troubles²¹, surtout quand on pense - et nombreux sont ceux qui souhaitent une sorte de décroissance - que ce PIB devrait diminuer dans les années à venir (ou au moins être totalement revu dans son mode de calcul).

5 Qui sont les gagnants et les perdants ? Où se trouve l'argent et sous quelle forme ?

L'argent, on le disait, peut prendre des formes différentes. A commencer par les plus classiques, comme les dépôts et autres produits financiers courants (sur les comptes épargne, dans des fonds d'investissement socialement responsables). Petite statistique²² en passant : selon le gouverneur de la Banque nationale de Belgique, l'épargne a augmenté de 20 milliards d'euros avant/après la pandémie.

Mais on peut aussi penser à des montants que l'on paie déjà, d'une certaine manière, comme les subsides (« sales », pour traduire l'expression courante, en anglais, de « dirty subsidies »), les externalités environnementales négatives ou même les actifs échoués.

5.1 Les subsides sales

En anglais, on parle de « dirty subsidies » et l'exemple le plus connu, dans l'actualité politique belge, est sans conteste celui des voitures de société puisque, indubitablement, l'Etat renonce à recevoir (manque à gagner) des recettes fiscales - c'est bien ça dont il s'agit puisque pour le la salariée-automobiliste il s'agit d'un avantage fiscal - pour mettre à disposition d'une personne une grosse voiture que peut-être jamais elle n'aurait achetée (d'autant qu'il·elle était abonnée à Cambio avant).

Un autre exemple souvent dans l'actualité serait les tarifs sociaux pour l'électricité ou le chauffage. Là aussi, factuellement, on a un incitant économique donné par l'Etat pour une consommation énergétique. A l'évidence et comme son nom

²¹ Voir par exemple https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/le_pib_cest_quoi.pdf

²² Citée dans la carte blanche intitulée «LE « MONDE D'APRÈS » SELON PIERRE WUNSCH N'EST PAS UNE FATALITÉ» et signée par le directeur de Financité : <https://www.cncd.be/Le-monde-d-apres-selon-Pierre?lang=fr>

l'indique, la mesure à une visée sociale mais indéniablement aussi c'est une mesure qui globalement a pour effet d'augmenter la consommation d'énergies fossiles (et/ou nucléaire).

A nouveau, les lecteur·ice·s comprennent rapidement que selon ce qu'on choisit de définir comme « dirty subsidy » et le scénario « business as usual » choisi, on aura des montants fort différents à l'arrivée. Sur le premier point, un travail important a été réalisé et publié par le SPF Finances sous la forme d'un l'Inventaire fédéral des subventions aux énergies fossiles de Mai 2021.

Ce rapport, outre le recensement et la compilation de données précieuses montre bien en quoi il y a un vrai défi, intellectuel d'abord et politique ensuite, à classer certains subsides comme « durables » ou pas. Par exemple, les fameux mécanismes de rémunération de capacité (CRM)²³ dont on a logiquement beaucoup entendu parler avant la décision de sortie du nucléaire. Après tout, on peut argumenter que même quand le CRM a recours à des énergies fossiles, il contribue au développement des sources d'énergies renouvelables en favorisant la gestion de l'intermittence qui caractérise les énergies éoliennes et solaires.

Il va de soi que la logique derrière tout subside devrait être le bien-être collectif généré, dont la société ne pourrait bénéficier sans le subside car l'activité ne serait tout simplement pas viable.

Le subside peut être une contribution directe au budget de l'entreprise. Il peut aussi prendre des formes plus indirectes. Parmi les exemples les plus « tordu·e·s », prenons le fait qu'aucun assureur au monde n'accepterait de couvrir un accident lié à la défaillance d'un réacteur de centrale nucléaire. Il y a donc, de facto, une sorte de couverture par les pouvoirs publics, dont ne bénéficient pas les éoliennes qui jouxteraient ledit site. C'est beaucoup plus indirect, beaucoup moins chiffrable aussi (puisque précisément il n'y a pas de marché pour ça - difficile de demander 3 devis pour se faire une idée), mais c'est pourtant bien réel.

Plus proche de nous, heureusement, il y a les avantages fiscaux attribués aux voitures de société. Cela reste beaucoup plus clair et chiffrable (quoique pas immédiat non plus) et c'est incontestablement un subside (aux énergies fossiles, en l'occurrence, bien que l'électrification du parc puisse changer cela, en partie).

Il y a aussi peu de débat, pour les voitures de société, quant à l'impact environnemental vu que celles-ci sont souvent doublement incitatives dans la mesure où les employé·e·s ont une voiture à disposition et, le plus souvent, une carte-

²³ Mécanisme de rémunération de capacité, <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/securite-dapprovisionnement/electricite/mecanismes-de-capacite/mecanisme-de-remuneration-de>

*La logique
derrière tout
subside
devrait être le
bien-être
collectif
généré.*

carburant. Et on sait que ceux et celles qui en bénéficient roulent plus pour le trajet domicile-travail mais plus aussi pour leurs déplacements privés. Certain·e·s n'auraient sans doute même pas de voiture sinon. Une fois qu'ils·elles ont une voiture de société, ils·elles n'utilisent pratiquement plus jamais les transports en commun. Cerise sur le gâteau, des détails du calcul de la taxe (et donc du subside) font que l'on est incité à rouler plus à titre privé, on a intérêt à prendre un modèle qui émet beaucoup de CO2 et on n'est pas incité à renouveler le parc. L'impact environnemental de ce dispositif a été maintes fois étudié et ne fait plus aucun doute. Au niveau macroéconomique, l'ampleur de la subvention serait proche de 0,5 % du PIB. Ce n'est pas négligeable, si l'on pouvait purement et simplement abolir le système (ce qui ne semble pas gagné d'avance).

Les tarifs sociaux, dont on a beaucoup parlé récemment, pour le chauffage et l'électricité, est en soi un subside aux énergies fossiles, dans la mesure où il rend plus abordable ces formes d'énergie. Près de 10 % des client·e·s du résidentiel bénéficient des tarifs sociaux, que ce soit pour le gaz ou par l'électricité. Et ceci est loin de couvrir les besoins, puisque la précarité énergétique est assez répandue. Que la suppression de ces mécanismes de soutien s'inscrive dans une transition juste reste à débattre.

D'après Investigate Europe²⁴, une estimation conservatrice des subsides aux énergies fossiles en Europe serait de 137 milliards par an. C'est le moment de se souvenir que l'on estimait l'investissement annuel complémentaire nécessaire à une centaine de milliards. Certes, il s'agit même d'un des objectifs de cette analyse que de montrer qu'en économie de l'environnement, il est rare qu'on puisse facilement additionner des pommes et des poires, mais rapprocher ces ordres de grandeur devrait faire réfléchir.

5.2 Externalités négatives

Les externalités négatives²⁵ sont, quand on y pense, une forme de dépense déjà engagée aussi, comme le sont les subsides sales. Après tout, si ces coûts sont externes aux agents économiques qui font la transaction, des coûts sont supportés par d'autres acteurs, la collectivité ou l'environnement (et donc, les générations futures). Pour prendre un exemple, si les externalités sont des coûts par définition non supportés par les parties liées à la transaction (concessionnaire automobile, pompiste, garagiste,

²⁴ While Europe is trying to achieve an energy transition with hundreds of billions of Euros spent on the ambitious Green Deal, all European member states with fiscal regulations and tax advantages are also maintaining their fossil sector. Poland continues to pump money into the coal mines; Italian tax breaks for the use of diesel total more than five billion euros, and the Greek government continues to pay the fossil sector to transport shiploads of oil and diesel from the mainland to the tourist islands to keep power running in the high season. <https://www.investigate-europe.eu/en/2020/fossil-subsidies/>

²⁵ Voir par exemple l'analyse Financité de août 2018 : <https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/externalites.pdf>

automobiliste), les coûts externes (liés aux nuisances sonores, la pollution atmosphérique de l'usage d'une automobile,...) occasionnent bien des coûts réels (placement de double vitrage, consultation chez le pneumologue, médicaments,...) payés par des individus ou des institutions.

Il est donc naturel que ces coûts influencent toute estimation du « coût » de la transition. Les externalités évitées par rapport à un scénario « business as usual » sont une forme de bénéfice. Ou on peut le voir comme une poche contenant de l'argent et dans laquelle on peut aller puiser pour financer la transition.

Le calcul des externalités comprend plusieurs étapes. Il s'agit d'abord de définir la situation « business as usual » (BAU), c'est-à-dire ce qui se passerait sans la mesure ou l'investissement en question, ensuite chiffrer (en unités physiques) l'impact environnemental lié à ce BAU, convertir ceci en unités monétaires.

Maintenant, s'il y a bien un exercice particulièrement hasardeux qui frôle même le ridicule, c'est le calcul des externalités liées aux dérèglements climatiques, comme l'expliquait déjà de façon aussi amusante que percutante Clive Spash²⁶, qui souligne - après avoir évoqué toutes les difficultés techniques et méthodologiques à la monétarisation des externalités - pourquoi une tonne de CO2 n'équivaut pas toujours une autre tonne de CO2 : *Should luxury items be produced using energy which others need for basic food production? Should fuel be burnt so people can sit outside restaurants and bars in winter, run cars on trivial trips around town or fly off for a weekend break? Suggesting limits to frivolous resource use means confronting how wants contrast with needs* [traduction, en substance : Faut-il produire des articles de luxe à partir d'énergie dont d'autres auraient besoin pour leur alimentation ? Peut-on consommer des carburants pour chauffer les terrasses de cafés ou restaurants, effectuer de banals déplacements en ville ou se faire un petit trip en avion le week-end. Poser la question nécessite de trancher la différence entre les besoins et les envies].

L'exercice de monétarisation des externalités liées aux dérèglements climatiques reste tellement périlleux qu'on peut se demander s'il y a un intérêt à le faire mais cela ne change rien au fait que, fondamentalement, l'argent à investir dans une économie bas carbone est aussi à trouver dans les multiples sources et formes d'externalités négatives liées aux activités humaines qui aujourd'hui s'accompagnent d'émissions de gaz à effet de serre.

L'étude de Fairfin et de la CSC intitulée « Au détriment du climat », cite une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui

²⁶ The Economics of Avoiding Action on Climate Change, Adbusters, 2008, https://www.clivespash.org/wp-content/uploads/2015/04/2008_Spash_Adbusters_finalcopy.pdf

Le calcul des externalités liées aux dérèglements climatiques est un exercice hasardeux.

indique que les dommages planétaires causés par un réchauffement de 4°C peuvent représenter entre 2 et 12 % du PIB.

Les études menées par l'Institut de conseil et d'études en développement durable (ICEDD), Vito et le Bureau fédéral du Plan les ont toutefois traduits au niveau belge : on estime que 10 milliards d'euros de dommages climatiques pourraient être économisés chaque année, grâce à une transition ambitieuse.

A nouveau, un des objectifs de cet article est de souligner combien ces chiffres sont à prendre avec des pincettes. Mais quand même, quand on interroge la Coalition Climat sur ce point (les besoins de financement de la transition), elle répond « autour de 2% du PIB ». Si l'OCDE estime le coût des dommages entre 2 et 12%... on a des raisons de penser que l'argent est déjà là ! La question est plus de trouver le moyen de le localiser et de le collecter...

5.3 Actifs échoués

De façon conceptuellement plus risquée, on pourrait aussi arguer qu'une poche dans laquelle on peut aller puiser est celle des actifs échoués. Après tout, les actifs échoués sont définis comme des actifs qui ont subi des dépréciations imprévues ou prématurées, des dévaluations ou des conversions en passifs.²⁷

La définition ci-dessus et le tableau ci-dessous nous apprennent que les actifs échoués sont des actifs ayant subi une réduction de valeur non prévue. Les risques environnementaux (au sens large) qui peuvent mener à cette réduction de valeur sont des risques physiques ou sociétaux, y compris des changements de comportement ou d'achat et de nouvelles législations.

Figure 1: Environment-related risks that may lead to stranded assets

Environment-related risks	
Physical	Environmental change
	Resource landscapes
Societal	Government regulations
	Technological change
	Societal norms and consumer behaviour change
	Litigation and statutory interpretation

Toute la difficulté est d'interpréter cette notion d'imprévisibilité : alors que

²⁷ Lloyd's of London, who had editorial control, edited the text provided by the Oxford Smith School., Feb 2017, Stranded Assets: the transition to a low carbon economy Overview for the insurance industry, https://assets.lloyds.com/assets/pdf-stranded-assets/1/pdf_stranded-assets.pdf

Greenpeace disait déjà la fin des années 90 qu'il fallait laisser une partie des réserves fossiles connues sous terre, peut-on réellement soutenir qu'une législation (ou un engagement de neutralité carbone au niveau européen, au hasard) qui viserait à ne pas extraire et exploiter toutes les réserves fossiles serait « imprévue » ?

Il faut distinguer trois formes de coûts, quand on parle d'actifs échoués. Outre la réduction de valeur initiale, il y a d'abord, comme le rappelle Gaël Giraud²⁸, une forme de coût d'opportunité : *en fournissant fidèlement à cette industrie les capitaux dont elle a besoin pour opérer et investir, les banques financent des volumes colossaux d'émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, elles limitent également leur capacité à financer des alternatives durables, car les liquidités et réserves consacrées aux géants des énergies fossiles et à leurs projets sont autant d'argent qui ne peut être mobilisé en faveur de la transition.*

Ensuite, il y a le coût social (qui, comme après la crise des subprimes sera supporté par la collectivité ?) lié à une éventuelle crise financière suite à une rapide dévalorisation de ces actifs fossiles : *tous ces actifs fossiles risquent de devenir des « actifs échoués » – c'est-à-dire de perdre fortement de la valeur et de la liquidité, car le respect de l'Accord de Paris entraînera une baisse importante et continue de l'utilisation des énergies fossiles.*

Comme tous les risques, ces actifs échoués sont d'autant plus dangereux qu'ils sont ignorés : c'était le cas lors de la crise des subprimes – qui a engendrée de nombreuses faillites bancaires, une récession mondiale, une poussée du chômage et des inégalités –, et notre étude montre que l'ampleur du risque des actifs fossiles est sous-estimée par les milieux financiers.

Dans ce contexte, la dévalorisation des actifs fossiles détenus par les banques qui accompagnera l'inévitable transition écologique, pourrait produire d'importantes turbulences voire générer une nouvelle crise financière.

On l'aura compris : si les dépôts sur les comptes bancaires sont une « poche » dans laquelle on peut - conceptuellement du moins - puiser facilement, les actifs échoués le sont moins. Mais, tout comme les externalités, ils n'en constituent pas moins des coûts bien réels, qui finiront bien par être supportés par quelqu'un.

Conclusion

En conclusion, on peut dire que l'estimation des besoins de financement de la transition est un exercice assez vain. On ne sait pas et on ne saura jamais combien la transition va coûter. En revanche, se projeter dans l'exercice nous aide à formuler les multiples questions sociales qui ne manqueront pas de devoir être traitées.

²⁸ <https://institut-rousseau.fr/actifs-fossiles-les-nouveaux-subprimes/>

Et si les chiffres sont tous discutables, les ordres de grandeur en présence semblent montrer qu'il y a largement assez d'argent dans des poches de différentes natures. A nouveau, la question est éminemment politique : qu'est-ce qui constitue une pioche dans laquelle on peut puiser et quels principes suivre pour s'assurer qu'on se rapproche d'un monde plus juste et plus durable en piochant dans l'une plutôt que l'autre ?

Valéry Paternotte
Mars 2023

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, le mémorandum Financité « *56 propositions pour une finance au service de l'intérêt général, proche et adaptée aux citoyen·ne·s* »²⁹ plaide pour.

Recommandation 7 : Financité demande aux autorités fédérales d'interdire le financement de toute société ou Etat qui violent les droits fondamentaux (droit humanitaire, les droits sociaux, les droits civils, liés à l'environnement et à la bonne gouvernance), en se basant sur les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

Recommandation 10 : Financité demande aux autorités fédérales et européenne d'établir une classification unifié - ou taxinomie - qui permet de déterminer clairement quelles sont les activités qui présentent une plus-value sociale et environnementale et ensuite, d'établir des indicateurs de référence qui permettent de mesurer l'impact des institutions financières au niveau social, environnemental et économique (inclusion financière, responsabilité et solidarité dans les politiques d'investissement et de crédit)

Recommandation 22 : Financité demande aux autorités fédérales d'introduire dans la loi une norme minimale de l'investissement socialement responsable, déterminant les critères de l'ISR ainsi que les moyens pour contrôler le respect de la norme.

²⁹ https://www.financite.be/sites/default/files/20190122_memorandum_2019-web_final.pdf

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.